

Salaire : augmentation collective de 0,8%

Prix des signatures : 0,2%

Négociation 2019 - Rappel

- 1/ La Direction proposait la signature d'un accord pour 0,6% : aucune des organisations représentatives SNECA-CGC CFDT SUDCAM et FO n'acceptait de signer cette aumône pour la 3eme année consécutive !
- 2/ La Direction appliquait une mesure unilatérale à 0,3% : attitude de souverains méprisants qui poussent les gueux à se battre entre eux pour quelques minuscules miettes qui échappent !
- 3/ Les organisations syndicales représentatives réclamaient la réouverture des négociations, sans appeler les salariés à se mobiliser derrière elles, afin d'obtenir les augmentations décentes auxquelles nous pouvons légitimement prétendre face aux 3,5 milliards de résultats nets et constants chaque année pour les CR. Les organisations syndicales refusaient de siéger en négociation de février à juin.
- 4/ En juillet, la promesse d'une éventuelle prime annuelle de 700 € au moins, si le Président reconduisait en fin d'année les mesures d'Urgence Sociale arrachées en 2018 par les actions des Gilets Jaunes, faisait entrer tout le monde dans le rang.
- 5/ En décembre, le Président a reconduit les modalités de Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat dont le plafond d'exonération de cotisations sociales et de fiscalité est fixé à 1000 €. Au Crédit Agricole c'est le minimum de 700 € qui sera versé !

Négociation 2020 : 0,2% de plus emporte la signature de toutes les organisations syndicales représentatives ...

Augmentation de 0,8 % des RCE, RCI, RCC avec un plancher de 250 € bruts annuels

soit moins de 15 € nets mensuels pour nombre de salariés

- * **Un plancher pourquoi ?** Pour permettre une augmentation brute minimale de moins de 20 € mensuels (19,23 €)
- * **Qui échappe au plancher ?** Un salarié sans rémunération individuelle (RCI) doit avoir un emploi en position 9 pour dépasser ce plancher de 13 cents !

La CGT considère que la Direction reste dans un mépris total des conditions de vie des salariés !

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat : en consentant son versement nos dirigeants reconnaissent l'insuffisance de nos salaires, notre pouvoir d'achat régresse depuis des années victime de leur politique salariale

- * **Sans augmentation pérenne significative, les années 2018, 2019 et 2020 n'auront rien d'exceptionnel en matière de pouvoir d'achat !**
- * **A jouer avec des primes qui échappent aux cotisations sociales, ni les privés d'emploi, ni les retraités actuels, ni ceux que nous serons demain ne disposeront de moyens décents pour vivre ! Et nos hôpitaux publics disparaîtront au profit d'une médecine réservée à ceux qui peuvent payer ...**
- * **A jouer avec des primes qui échappent à l'impôt, nos services publics disparaîtront à commencer par l'école de nos enfants ...**

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !
La CGT a porté d'autres revendications (cf au dos)



Salaire : augmentation collective de 0,8%

Prix des signatures : 0,2%

Revendications portées par la CGT auprès de la FNCA le 27 janvier 2020

(extrait du courrier - version intégrale sur www.cgta.net)

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires et dans un contexte social qui hurle les difficultés du quotidien de toute une société, le collectif des syndicats CGT du CA vous demande :

- De renoncer à tout ou partie des exonérations de cotisations sociales auxquelles vous pouvez prétendre et de le faire savoir pour provoquer un mouvement patronal exemplaire de restitution des moyens indispensables au maintien de l'Hôpital public et au financement solidaire des retraites, afin que chacun « cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins » dans une société du 21ème siècle capable d'assumer les soins des plus faibles et des plus âgés !
- De réduire le temps de travail de 35 à 32h/semaine afin de restituer aux salariés une part de la productivité gagnée par la digitalisation et ainsi améliorer de manière effective la qualité de vie des salariés : c'est le sens de l'histoire et de la modernité. Vous récolterez en échange un autre gain de productivité, celui que vous constatez déjà auprès des salariés à temps partiels.
- De réaliser 6 500 embauches en CDI pour maintenir la qualité de service auprès des usagers en compensant l'abaissement du temps de travail et en participant à réduire le chômage sur les territoires : cela ne représente que 155 recrutements en moyenne par entité.
- D'augmenter la grille de salaires de manière significative pour permettre à chacun de vivre dignement de son travail en proposant des salaires attractifs sur le marché :
 - o les RCE de Niveau A à F : 450 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau G : 350 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau H : 200 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau I : 150 € brut mensuel
 - o les RCE de Niveau J : 50 € brut mensuel

Des revendications raisonnables au regard des moyens disponibles ...

Pourtant depuis des années, les résultats et les bénéfices réalisés au Crédit Agricole sont très élevés malgré le contexte de taux durablement bas, malgré les contraintes réglementaires toujours plus exigeantes, malgré le léger repli du PNB d'activité des Caisses régionales, malgré la concurrence exacerbée.

Monsieur Brassac ne cesse de saluer chaque année les très bons résultats de notre travail.

La CGT dénonce depuis longtemps des augmentations collectives de salaire insignifiantes et des exonérations de cotisations sociales grandissantes, qui constituent une diminution de salaire pour les salariés et un assèchement des moyens au service de la société. Votre refus à nous communiquer le montant des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises de la branche démontre votre difficulté à assumer cette réalité alors que les entreprises de la branche ne sont pas en difficulté financière et que toutes les réformes sociales imposées aux travailleurs le sont au prétexte d'un manque de moyens.

Ainsi le poids des salaires dans la valeur ajoutée, produite par les salariés du Crédit Agricole, a perdu 7 points en 15 ans.

Au Crédit Agricole les moyens financiers ne manquent pas : 1 milliard d'euros, pris dans les bénéfices annuels, permettrait d'augmenter tous les salaires mensuels conventionnels de 600 euros bruts et socialisés et de recruter 15 000 salariés payés aux mêmes salaires. Il resterait, chaque année, plus de 2 milliards de bénéfices, utiles pour renforcer les fonds propres, mieux rémunérer les sociétaires et adopter des politiques tarifaires bienveillantes à l'égard des usagers les plus fragiles.

Lutter pour de meilleurs salaires cotisés, c'est aussi lutter pour des retraites décentes et des services publics utiles

C'est exiger des conditions de vie digne pour chacun grâce à notre travail quotidien !

« La CGT permet aux salariés de s'organiser pour défendre leurs intérêts »